

# Guide des aides économiques

Fonds régional d'aide au conseil - artisanat commerce



Région Pays de la Loire

## Objectif

Le FRAC-Artisanat Commerce intervient pour soutenir l'effort de réflexion des petites entreprises à des moments particuliers de leur fonctionnement ou de leur développement. L'entreprise doit faire appel à un conseil externe pour mener l'étude dans laquelle elle s'engage avec mise en concurrence d'au moins deux cabinets.

## Bénéficiaires

Il s'adresse aux entreprises ayant leur siège en Pays de la Loire, employant jusqu'à 50 salariés, en situation financière saine et pouvant produire au moins un bilan.

## Nature

Deux volets d'études sont accompagnés par la Région :

### 1) Premier volet :

- Diagnostic de l'organisation : analyse de l'existant, évaluation de compétences intrinsèques à l'entreprise (outre celles propre au dirigeant) ...
- Etude stratégique (avec possibilité d'un volet TIC) : réflexion sur l'évolution et la diversification de l'activité de l'entreprise, avec éventuellement prise en compte des démarches TIC lorsqu'elles concourent à cet objectif ...

Les entreprises bénéficiaires pour ce premier volet sont :

- soit inscrites au répertoire des métiers,
- soit du secteur du bâtiment et des travaux publics.

### 2) Second volet :

- Etudes visant une certification : qualité, environnement, sécurité dans la mesure où l'étude porte sur l'organisation et les procédés de l'entreprise.

Outre les entreprises bénéficiaires du premier volet, le second volet est ouvert aux entreprises du secteur du négoce et du commerce de détails inscrites au RCS, employant jusqu'à 50 salariés..

## Condition d'attribution

### Montant de l'aide

Sous réserve des crédits budgétaires votés par le Conseil régional et dans le respect des critères définis au présent règlement, deux cas de figures sont envisagés :

- Si l'étude dure 5 jours ou moins, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 80 % du montant du coût HT retenu pour l'étude, avec un plafond d'aide maximale de 3.800 euros.
- Si l'étude dure plus de 5 jours, l'aide calculée au titre du FRAC correspond à 50 % du montant du coût HT retenu pour l'étude, avec un plafond d'aide maximale de 30.000 euros.

### Versement

La subvention sera versée en une seule fois, sur présentation du rapport d'étude rédigé par le cabinet extérieur, des factures acquittées correspondantes et d'une note succincte rédigée par l'entreprise évaluant l'étude et son impact dans l'établissement.

### Délai de réalisation

Le bénéficiaire de l'aide dispose d'un délai de deux ans pour faire réaliser la prestation de conseil.

### Modalités de dépôt du dossier

Le dossier de demande d'aide doit être déposé à la Région Pays de la Loire auprès de la Direction de l'Action Economique.

## Contacts

### Hôtel de la Région

### Service Economie et Tourisme

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9  
Tél. : 02.28.20.56.37 - Fax. : 02.28.20.50.05  
[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

